



ACTEUR PRÉVENTION SECOURS AIDE ET SOINS À DOMICILE (APS ASD)



AGRICULTURE

BÂTIMENT
TRAVAUX PUBLICS,
PERFORMANCE
ÉNERGETIQUE

INDUSTRIE

SANTÉ / SOCIAL

TERTIAIRE

HOTELLERIE
RESTAURATION
TOURISME

FORMATIONS
GÉNÉRALES, SOCLE
/ CLEA

ACCOMPAGNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL

PRÉVENTION /
SÉCURITÉ

TRANSPORT /
LOGISTIQUE

NUMÉRIQUE /
AUDIOVISUEL

LIEU DE LA FORMATION

LYCEE LA MORLETTE
62 RUE CAMILLE PELLETAN
33150 CENON
OU
AU SEIN DE L'ENTREPRISE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile (APS ASD), a pour objectif d'être acteur de la prévention. Il participe à l'amélioration des conditions de travail et adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur le lieu de travail.

CONTENU DE LA FORMATION

Les risques liés au travail à domicile

- Les divers facteurs de risques biomécaniques, psycho-sociaux et organisationnels
- Les méthodes d'analyse du travail et les pistes d'amélioration des situations de travail
- La formation aux techniques gestuelles
- La formation de Sauveteur Secouriste du Travail (Protéger, alerter, Secourir)

CONDITIONS DE FORMATION

- Nombre de stagiaires: groupe de 6 à 10 personnes
- Formation interactive avec mises en situation et entraînements ciblés

Démarche participative fondée sur :

- Des apports théoriques visant à une compréhension des concepts et permettant une réflexion collective et individuelle des participants
- L'échange à partir des représentations des participants
- L'analyse et le retour sur les pratiques professionnelles à partir des situations vécues
- Matériels adaptés au Sauveteur Secouriste du Travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

A l'issue de la formation APS ASD, sera remis :

- Certificat Prévention Secours CPS Intervenant à domicile (incluant le certificat de sauveteur secouriste du travail - SST)
- Attestation de suivi de formation et une attestation d'acquis de formation

PROFIL DES INTERVENANTS

Les intervenants dans la formation APS ASD, sont des Formateurs Moniteurs CPS habilités et certifiés par l'INRS, Formateurs SST

PUBLIC CONCERNÉ

Le public concerné par la formation APS ASD sont :

- Salarié du particulier employeur, employé familial
- Salariés de structures d'aide à domicile

PRÉ-REQUIS

Aucun

DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

Programmations tout au long de l'année

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- CPF transition Professionnelle (ex CIF)
- Plan de développement des compétences

VOS CONSEILLERS DES AGENCES DE GIRONDE

Angélique CURNAC
Assistante de Formation
angelique.cournac@greta-cfa-
aquitaine.fr
Tél : 06 13 59 40 32

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.GRETA-CFA-AQUITAINE.FR